

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 12426
Numéro SIREN : 552 124 265
Nom ou dénomination : 24 ITALIENS

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2019 sous le numéro de dépôt 3341



20190033412017

DATE DEPOT : 21/01/2019

N° DE DEPOT : 3341

N° GESTION : 1955B12426

N° SIREN : 552124265

DENOMINATION : 24 ITALIENS

ADRESSE : 24 boulevard des Italiens 75009 Paris

MILLESIME : 2017

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
21 JAN. 2019
Sous le N° : 3341

24 ITALIENS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 201 300 €

Siège Social : 24, boulevard des Italiens
75009 PARIS
RCS PARIS 552 124 265

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

Chers Associés,

Je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1 / SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

A. SITUATION DE LA SOCIETE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Aucune modification concernant lesdites règles de présentation et méthodes d'évaluation n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE CLOS LE :	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES		3.951.727	3.887.327
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		3.952.118	3.887.542
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		4.256.826	4.296.245
RESULTAT D'EXPLOITATION		(304.708)	(408.702)
PRODUITS FINANCIERS		0	0
CHARGES FINANCIERES		99.834	183.796
RESULTAT FINANCIER		(99.834)	(183.796)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(404.542)	(592.499)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1.769.044	38.414
CHARGES EXCEPTIONNELLES		76.989	33.886
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1.692.055	4.528
IMPOTS SUR LES BENEFICES		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(1.287.513)	(587.970)

Il n'y pas eu d'amortissements excédentaires ou non déductibles, ni de charges et dépenses somptuaires visés à l'article 39-4 du C.G.I. au titre de cet exercice.

B 1

BILAN

EXERCICE CLOS LE :	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF	3.039.368	3.459.580
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25.611	25.611
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.628.987	3.074.750
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	109.415	108.420
ACTIF CIRCULANT	275.356	250.799
PASSIF	3.039.368	3.459.580
CAPITAUX PROPRES	(3.408.729)	(4.696.241)
DETTES :	6.448.097	8.155.822
– dont emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.005.785	3.490.780
– dont emprunts et dettes financières divers	2.463.150	3.373.379

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

B. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a développé aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et depuis cette date.

C. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

D. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un **bénéfice net comptable** de **1.287.513 €**, contre une perte de (587.970 €) à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ainsi, aux termes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre société a réalisé un chiffre d'affaires de 3.951.727 €, contre 3.887.327 € lors de l'exercice précédent, soit une hausse de +1,66 %.

Avec d'autres produits pour un montant de 392 €, nos produits d'exploitation ressortent à la somme de 3.952.118 € contre 3.887.542 € marquant une augmentation de +1,66 %.

Les charges d'exploitation, hors dotations aux amortissements, se sont élevées à 3.776.007 €.

Elles se décomposent comme suit :

– Achats de matières 1 ^{ères}	941.176 €
– Autres achats et charges externes.....	1.029.422 €
– Impôts, taxes et versement assimilés	131.914 €
– Salaires et traitements, charges sociales.....	1.673.713 €
– Autres charges	854 €

B

L'effectif moyen du personnel au cours de l'exercice 2017 a été de 37 personnes au même titre que lors de l'exercice précédent. En outre, la société a bénéficié d'un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 66.658 € qui est venu s'imputer sur les charges sociales.

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées pour 480.819 € contre 477.036 € en 2016.

La comptabilisation de ces éléments a généré une perte d'exploitation de (304.708 €) contre une perte d'exploitation de (408.702 €) lors de l'exercice précédent, soit une amélioration de 25,44 %.

Après imputation de charges financières pour une somme de 99.834 € représentant en partie des intérêts d'emprunts et de comptes courants, le résultat courant avant impôts s'est avéré négatif, d'un montant de (404.542 €) contre (592.499 €) lors de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice, il a été enregistré divers produits exceptionnels pour un montant total de 1.769.044 €, représentant notamment des produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 50.265 € et des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 1.718.778 €.

Il a été également comptabilisé des charges exceptionnelles pour une somme totale de 76.989 €, résultant de charges diverses pour 60.030 €, de pénalités et amendes pour 16.958 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel réalisé, à savoir 1.692.055 € et de l'absence d'impôt sur les bénéfices, l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est soldé par un **bénéfice net comptable de 1.287.513 €**.

Au cours de l'exercice considéré, la société n'a pas contracté de nouvel emprunt et aura remboursé la somme de 397.218 € au titre des emprunts en cours.

La somme de 2.463.150 € figurant au passif du bilan au compte « emprunts et dettes financières divers » correspond aux comptes courants des associés, à hauteur de 2.461.758 € et à des intérêts courus sur emprunts pour 1.392 €.

E. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivrons les efforts déjà entrepris afin de pouvoir retrouver une situation bénéficiaire au sortir du prochain exercice. Pour cela, une bonne politique de gestion sera nécessaire.

2 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation dans une société quelconque. Je vous rappelle également que notre société ne contrôle aucune autre société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

3 / RESULTAT - PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé fait apparaître un **bénéfice net comptable de 1.287.513 €** que nous vous proposons d'affecter en intégralité au compte « Report à nouveau » déficitaire.

Des suites de cette affectation, le compte « Report à nouveau » présenterait un solde débiteur de **(3.630.158 €)**.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est ici précisé qu'au titre des trois exercices précédents, il n'a été distribué aucuns dividendes.

4 / OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du code de commerce, je vous informe qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été consentie par la société en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

5 / CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, il est tenu à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes, savoir le rapport général sur les comptes annuels et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

6 / HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AU COMPTES

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L.820-3 du Code de Commerce, l'information sur le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes est mise à disposition des associés au siège social.

7 / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, je précise qu'à la clôture de l'exercice, la participation des salariés au capital de notre société, au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective était nulle.

Je rappelle :

- que la participation des salariés au capital étant inférieure à 3 % du capital social, la société a obligation de se prononcer sur une augmentation de capital au profit des salariés de la société effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivant du Code du travail et L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce ;
- qu'à défaut d'augmentation de capital décidée par la société, les actionnaires doivent obligatoirement se prononcer tous les trois ans en vue d'une augmentation de capital réservée aux salariés. La dernière assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur une telle augmentation de capital s'est tenue le 30 juin 2015, ainsi, l'assemblée générale sera tenue de se prononcer à cet effet dans le cadre de l'approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2017.

Le prix de souscription des actions devra être déterminé par le Président. Ce prix doit être ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux comptes.

Les actionnaires devront déléguer tous pouvoirs au Président à l'effet de :

- Fixer les conditions d'ancienneté à remplir par les bénéficiaires des actions nouvelles ;
- Fixer dans la limite légale, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- Déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- D'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- Décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;

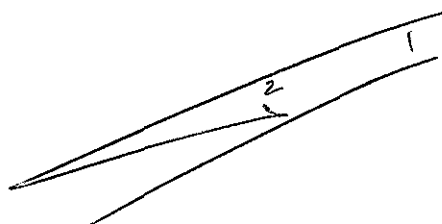
- Constaté la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- De procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

Et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

◇◇◇

Si les comptes et opérations qui viennent de vous être présentés reçoivent votre agrément, je vous invite à voter les projets de résolution qui vous sont soumis.

Le Président,
SARL TCB FINANCES,
Représentée par M. Thierry BOURDONCLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes. The signature is slanted upwards from left to right. There are small numbers '1' and '2' written near the end of the strokes, possibly indicating specific parts of the signature or the document.

24 ITALIENS

Société par Actions Simplifiée au capital de 201 300 €
24 boulevard des Italiens – 75009 PARIS
RCS PARIS B 438 756 926

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

SAS Gérard POMMIER
14 Rue Louis Rouquier
92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

24 ITALIENS
Société par Actions Simplifiée au capital de 201 300 €
24 boulevard des Italiens – 75009 PARIS
RCS PARIS B 438 756 926

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 24 ITALIENS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

24 ITALIENS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 201 300 €
Siège Social : 24, boulevard des Italiens
75009 PARIS
RCS PARIS 552 124 265

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE EN DATE
DU 29 JUIN 2018

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

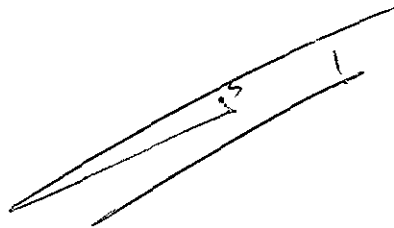
Statuant aux conditions de majorité d'une assemblée générale ordinaire, l'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice s'élevant à la somme de **1.287.513 €** en intégralité au compte « **Report à nouveau** ».

A l'issue de cette affectation, le compte « *Report à nouveau* » présentera un solde débiteur de **(3.630.158 €)**.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

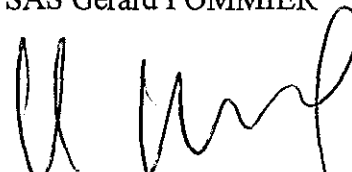
La Présidente associée
SARL TCB FINANCES
Représentée par M. Thierry BOURDONCLE



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois-Perret,
Le 14 juin 2018

SAS Gérard POMMIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard POMMIER', written in a cursive style.

Gérard POMMIER
Commissaire aux Comptes

24 ITALIENS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 000	2 000				
Fonds commercial	25 611		25 611	0,84	25 611	0,74
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 083 969	486 754	597 216	19,65	669 480	19,35
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 961 534	1 316 327	645 207	21,23	850 864	24,59
Autres immobilisations corporelles	1 928 271	541 707	1 386 564	45,82	1 554 406	44,93
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	109 415		109 415	3,60	108 420	3,13
TOTAL (I)	5 110 801	2 346 788	2 764 012	90,94	3 208 782	92,75
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	34 381		34 381	1,13	33 308	0,96
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	698		698	0,02	793	0,02
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	3 838		3 838	0,13	15 025	0,43
. Personnel	5 932		5 932	0,20	7 533	0,22
. Organismes sociaux					28 074	0,81
. Etat, impôts sur les bénéfices	66 658		66 658	2,19	51 288	1,48
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 554		49 554	1,63	38 824	1,12
. Autres	30 031		30 031	0,99	3 795	0,11
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	150		150	0,00	150	0,00
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	81 589		81 589	2,68	69 255	2,00
Charges constatées d'avance	2 526		2 526	0,08	2 753	0,08
TOTAL (II)	275 356		275 356	9,06	250 799	7,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 386 157	2 346 788	3 039 368	100,00	3 459 580	100,00

24 ITALIENS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 201 300)	201 300	6,62	201 300	5,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	20 130	0,66	20 130	0,58
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-4 917 671	-161,79	-4 329 701	-125,14
Résultat de l'exercice	1 287 513	42,36	-587 970	-16,99
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	-3 408 729	-112,14	-4 696 241	-135,74
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 670 707	87,87	3 057 263	88,37
. Découverts, concours bancaires	335 078	11,02	433 517	12,53
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	1 392	0,05	1 600	0,05
. Associés	2 461 758	81,00	3 371 779	97,46
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	536 734	17,66	368 367	10,65
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	84 534	2,78	78 827	2,28
. Organismes sociaux	222 780	7,33	188 006	5,43
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 461	1,63	24 180	0,70
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	85 556	2,81	56 286	1,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	98	0,00	575 998	16,65
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	6 448 097	212,15	8 155 822	235,76
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 039 368	100,00	3 459 580	100,00

24 ITALIENS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	3 951 727		3 951 727	100,00	3 887 327	100,00	64 400	1,66	
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets	3 951 727		3 951 727	100,00	3 887 327	100,00	64 400	1,66	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			392	0,01	216	0,01	176	81,48	
Total des produits d'exploitation (I)			3 952 118	100,01	3 887 542	100,01	64 576	1,66	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)			-1 073	-0,02	1 895	0,05	-2 968	-158,81	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			941 176	23,82	936 805	24,10	4 371	0,47	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			1 029 422	26,05	1 056 484	27,18	-27 062	-2,55	
Impôts, taxes et versements assimilés			131 914	3,34	96 036	2,47	35 878	37,36	
Salaires et traitements			1 253 856	31,73	1 277 461	32,86	-23 605	-1,84	
Charges sociales			419 857	10,62	449 041	11,55	-29 184	-6,49	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			480 819	12,17	477 036	12,27	3 783	0,79	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			854	0,02	1 487	0,04	-633	-42,56	
Total des charges d'exploitation (II)			4 256 826	107,72	4 298 245	110,52	-39 419	-0,91	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-304 708	-7,70	-408 702	-10,50	103 994	25,44	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés					0	0,00			
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)					0	0,00			
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			99 834	2,53	183 798	4,73	-83 962	-45,67	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			99 834	2,53	183 796	4,73	-83 962	-45,67	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-99 834	-2,52	-183 796	-4,72	83 962	45,68	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-404 542	-10,23	-592 499	-15,23	187 957	31,72	

24 ITALIENS

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 265	1,27	38 414	0,99	11 851	30,85
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 718 778	43,49			1 718 778	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 769 044	44,77	38 414	0,99	1 730 630	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	76 989	1,95	33 886	0,87	43 103	127,20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	76 989	1,95	33 886	0,87	43 103	127,20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 692 055	42,82	4 528	0,12	1 687 527	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 721 162	144,78	3 925 957	100,99	1 795 205	45,73
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 433 649	112,20	4 513 927	116,12	-80 276	-1,77
RÉSULTAT NET	1 287 513	32,58	-587 970	-15,12	1 875 483	318,98
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 039 368,37 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 287 512,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/04/2018 par les dirigeants.

La société a bénéficié au cours de l'exercice d'abandons de compte-courant et dettes diverses pour un montant total de 1 718 778,26 € dont le détail est le suivant :

- EVIRA GESTION : 362 937,87 €+ Intérêts 107 326,44 €
- PANAME : 362 937,87 €+ Intérêts 76 818,47 €
- HIBOU : 808 757,61 €

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficient des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personne

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 25 611

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	25 611		25 611	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	25 611		25 611	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 5 110 801

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	27 611			27 611
Immobilisations corporelles	4 938 719	35 056		4 973 775
Immobilisations financières	108 420	994		109 415
TOTAL	5 074 751	36 050		5 110 801

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 2 346 788

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 000			2 000
Immobilisations corporelles	1 863 969	480 819		2 344 788
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 865 969	480 819		2 346 788

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	2 000	2 000	0	de 1 à 3 ans
Fonds commercial	25 611	0	25 611	Non amortiss.
Inst.agenc./constructions	1 083 969	486 754	597 216	15 ans
Instal specifiq sol autrui	1 581 108	1 168 233	412 875	de 2 à 10 ans
Matériel et outillage	380 426	148 095	232 332	de 3 à 8 ans
Instal./agenc.divers	1 843 870	504 314	1 339 556	de 7 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	17 525	9 962	7 564	de 4 à 5 ans
Mobilier	64 066	27 431	36 635	de 5 à 7 ans
Emballage recuperable	2 810	0	2 810	Non amortiss.
TOTAL	5 001 386	2 346 788	2 654 598	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 268 651**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	109 415		109 415
Actif circulant & charges d'avance	159 237	159 237	
TOTAL	268 651	159 237	109 415

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 526

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 201 300

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	3300	61,00	201 300
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	3300	61,00	201 300

4.2 - Etat des dettes = 6 448 097

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 005 785	853 250	1 652 914	499 621
Dettes financières diverses	2 463 150	2 463 150		
Fournisseurs	536 734	536 734		
Dettes fiscales & sociales	442 331	442 331		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	98	98		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 448 097	4 295 562	1 652 914	499 621

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 475 228

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	1 392
Fournisseurs	246 380
Dettes fiscales & sociales	227 456
Autres dettes	
TOTAL	475 228

4.4 - Informations complémentaires sur le bilan passif

Partie liées

Compte courant PANAME = 1 230 879.00 € intérêts courus : 0 €

Compte courant EVIRA GESTION = 1 230 879 € intérêts courus : 0 €

ENGAGEMENT HORS BILAN

Un nantissement du fonds de commerce a été consenti au profit du Crédit Agricole afin de garantir l'emprunt contracté.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 951 727

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 951 727	100,00 %
TOTAL	3 951 727	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	37	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	37	0

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 526

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	2 526
TOTAL	2 526

8.2 - Charges à payer = 475 228

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	1 392
Int courus/autres emprunts et dette(168880)	1 392
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	246 380
Fourn factures non parvenues.(408100)	246 380
Dettes fiscales et sociales :	227 456
Prov cp brut(428200)	79 427
Prov cp charges(438200)	31 771
Org.soc.charges a payer(438600)	30 702
Etat autres charges a payer(448600)	85 556
TOTAL	475 228

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<p>A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.</p> <p>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</p> <p>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</p>										
<p>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.</p> <p>- Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p> <p>- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères</p>										

Observations complémentaires

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 24 BOULEVARD DES ITALIENS 75009 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 5 5 2 1 2 4 2 6 5 0 0 0 1 8 Néant *

Exercice N clos le. 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7 |

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 000	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	25 611	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	1 083 969	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 961 534	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 928 271	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	109 415		
TOTAL (II)	BJ	5 110 801	2 346 788	2 764 012	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	34 381	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	698	
	Autres créances (3)	BZ	CA	156 012	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	150	
	Disponibilités	CF	CG	81 589	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 526	
	TOTAL (III)	CJ	275 356	275 356	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 386 157	2 346 788	3 039 368	

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL**

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		24 ITALIENS		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 201 300)	DA		201 300	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		20 130	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		(4 917 671)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 287 513	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		(3 408 729)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 005 785	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs FI)	DV		2 463 150	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		536 734	
	Dettes fiscales et sociales	DY		442 331	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		98		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		6 448 097		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		3 039 368		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		4 295 562		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII		335 078		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 951 727	FB	FC	3 951 727	
	Production vendue	} biens *	FD		FE	FF	
			} services *	FG		FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		3 951 727	FK	FL	3 951 727
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (I) (11)				FQ	392	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 952 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 073)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	941 176	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 029 422	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	131 914	
	Salaires et traitements *				FY	1 253 856	
	Charges sociales (10)				FZ	419 857	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	480 819
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	854	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 256 826	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(304 708)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	99 834	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	99 834	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(99 834)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(404 542)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		24 ITALIENS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	50 265	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 718 778	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 769 044	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	76 989	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	76 989	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 692 055
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 721 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 433 649
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 287 513
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGUL PROV SUR EXERCICES ANTERIEURS				16 958	39 092
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES				60 030	11 108
REVENTE DECHETS					65
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation de l'entreprise		24 ITALIENS										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations					
						1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD	27 611	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH	KJ			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2					KP	1 083 969	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3					KS	1 953 955	KT	KU		7 579	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	1 818 200	KW	KX		25 670			
	Matériel de transport *						KY		KZ	LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	80 357	LC	LD		1 235			
	Emballages récupérables et divers *						LE	2 238	LF	LG		572			
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL	LM			
	TOTAL III								LN	4 938 719	LO	LP		35 056	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M	8T		
Autres participations								8U		8V	8W				
Autres titres immobilisés								IP		IR	IS				
Prêts et autres immobilisations financières								IT	108 420	IU	IV		994		
TOTAL IV								LQ	108 420	LR	LS		994		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	5 074 751	0H	0J		36 050		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				IN		CO		D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				IO		LV	27 611	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains								IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS		MG	1 083 969	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ	1 961 534	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers								IU		MM	1 843 870	MN	MO
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW		MS	81 592	MT	MU	
	Emballages récupérables et divers *								IX		MV	2 810	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes								NC		ND		NE	NF		
TOTAL III								IY		NG	4 973 775	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		0U		M7	0W	
	Autres participations								IO		OX		0Y	0Z	
	Autres titres immobilisés								II		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	109 415	2F	2G	
	TOTAL IV								I3		NJ	109 415	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		0K	5 110 801	0L	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(Ne pas reporter le montant des cessions)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **24 ITALIENS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 24 ITALIENS Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (DU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 000	PF		PG		PH	2 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	414 489	PW	72 265	PX		PY	486 754
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 103 091	QA	213 236	QB		QC	1 316 327
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	322 065	QE	182 249	QF		QG	504 314
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 324	QM	13 069	QN		QO	37 393
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 863 969	QV	480 819	QW		QX	2 344 788
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 865 969	ØP	480 819	ØQ		ØR	2 346 788

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gdes, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gdes, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	Total général non venant (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		24 ITALIENS		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise :		24 ITALIENS		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	109 415	UV		UW	109 415			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	698		698					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 932		5 932					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	66 658		66 658				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	49 554		49 554				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	33 868		33 868					
	Charges constatées d'avance		VS	2 526		2 526					
	TOTAUX			VT	268 651	VU	159 237	VV	109 415		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	335 078		335 078					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 670 707		518 172		1 652 914		499 621	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 392		1 392						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	536 734		536 734						
Personnel et comptes rattachés		8C	84 534		84 534						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	222 780		222 780						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	49 461		49 461					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	85 556		85 556					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 461 758		2 461 758						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	98		98						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	6 448 097	VZ	4 295 562		1 652 914		499 621	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	397 218	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 905	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	21 863	
	Amendes et pénalités	WJ	16 958	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 * et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	14 716	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les P.M.E (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté art. 44 septet)	K9	Entreprises nouvelles (M secteur)	L2	Zones d'activités innovantes (art. 44 sexes A)		L5
		Pôle de compétitivité Les CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 213 C)	K3	Zones de reconstruction de la défense (M terdecies)		PA
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et art. A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 d, octies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								
Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XL	526 622	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	526 622	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>24 ITALIENS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 890 323	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	526 622	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	2 363 702	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 363 702	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	111 198	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	4 905	9L 4 937
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	4 905	YO 4 937
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire Article 53 A de Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : <u>24 ITALIENS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(4 329 701)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(587 970)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	(4 917 671)		Report à nouveau		ZG		(4 917 671)				
										TOTAL II		ZH	(4 917 671)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	177 600	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	411 162		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YH	7 200	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	53 764	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	379 696		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 029 422	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, GVAE										YW	43 616	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	88 298		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	131 914	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	534 339	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	278 997	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										OB	1 089 987	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA							Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
									Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe: résultat d'ensemble	JD							Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
									Plus-values à 19%	JP		Imputations	JP
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH							N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

I - Immobilisations*

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	-				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice	-				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le guide n° 2032

Désignation de l'entreprise : 24 ITALIENS							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I							SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II							RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: ...24... ITALIENS.....										Néant <input type="checkbox"/> *											
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe										5	5	2	1	2	4	2	6	5			
Exercice ouvert le: 01/01/2017..... et clos le: 31/12/2017.....										Données en nombre de mois											
										1	2										
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 951 727										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK											
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT											
										TOTAL 1	OX	3 951 727									
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	392										
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE											
Subventions d'exploitation reçues										OF											
Variation positive des stocks										OD	1 073										
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT											
										TOTAL 2	OM	1 465									
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																					
Achats										ON	1 140 933										
Variation négative des stocks										OQ											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	443 411										
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS											
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ											
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	854										
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9											
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY											
										TOTAL 3	OJ	1 585 198									
IV- Valeur ajoutée produite																					
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	2 367 994								
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	2 367 994										

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	3 951 727		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	37,00															
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	7	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	7
Date de cessation										HR	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :										YP	37,00										
dont apprentis										YF											
dont handicapés										YG											
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 5 5 2 1 2 4 2 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 24 ITALIENS

ADRESSE (voie) 24 BOULEVARD DES ITALIENS

CODE POSTAL 75009 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SARL PANAME

N° SIREN (si société établie en France) 794563916 % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 825

Adresse : N° 106 Voie RUE DU FOSSE BLANC

Code Postal 92230 Commune GENNEVILLIERS Pays

Forme juridique Dénomination SARL EVIRA GESTION

N° SIREN (si société établie en France) 388298952 % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 825

Adresse : N° 39 Voie BOULEVARD DES CAPUCINES

Code Postal 75002 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination TCB FINANCES

N° SIREN (si société établie en France) 532353968 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1650

Adresse : N° 32 Voie BLD POISSONNIERE

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

5 5 2 1 2 4 2 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

24 ITALIENS

ADRESSE (voie)

24 BOULEVARD DES ITALIENS

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.